[illegible] a empêché la vente [illegible]

On renonce à l'audition du *facteur Heughebaert*, du *brigadier Camus*, et *Mme Roussel*, qui est entendue, ne fait que confirmer l'acte d'accusation.

Interrogé sur la mentalité de Bellivier, M. *Sabatier*, médecin-major à Lille, qui a examiné le gendarme, répond que sa responsabilité est atténuée : Deux de ses oncles se sont pendus ; le suicide est considéré comme indé marqué de dégénérescence ; chez les dégénérés de ce caractère, l'alcool a une influence particulièrement nocive.

Le capitaine Bertrant, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Cambrai, donne ses appréciations sur Bellivier, peu intelligent, dit-il, peu travailleur, porté à s'enivrer.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. le commandant Jolivet, dans son réquisitoire, fait remarquer que l'accusé a bien prémédité son crime et qu'il en est responsable, parce qu'il devait savoir qu'il avait la boisson mauvaise. Il ne s'oppose pas, toutefois, à l'admission des circonstances atténuantes.

Le défenseur de Bellivier reprend, pour les combattre, tous les points exposés dans le rapport. Il s'élève contre la facilité trop grande d'entrer dans la gendarmerie et contre l'indifférence du législateur qui ne prend pas les mesures nécessaires pour combattre l'alcoolisme. Il termine en demandant aux juges d'écarter la tentative de meurtre et de ne retenir que le délit de tentative de coups et blessures.

LE JUGEMENT

Le Conseil rend son arrêt à une heure et demie. Il écarte la tentative de meurtre, mais admet la question subsidiaire de voies de fait avec préméditation.

Bellivier est condamné, à l'unanimité, à deux ans de prison.

——(o)——

Gaston Vannucci, réformé temporairement, classe 1908 ,recrutement de la Seine (1er bureau), insoumission. Trois mois de prison. — Défenseur : Me Macquart.

Aristide Delattre, soldat cl. 1910, recrut. de Béthune, insoumission. Trois mois de prison. — Déf. : Me Dufay.

Alfred Veignies, soldat cl. 1906, recrut. d'Avesnes, insoumission. Un an de prison. — Déf. : Me Despax.

Louis Thomas, soldat cl. 1898, recrut. de Nantes, insoumission. Un an de prison. — Déf. : Me Despax.

Eugène Durand, soldat cl. 1909, recrut. de Bourges, insoumission. Un an de prison. — Déf. : Me Joye.

Valéry Benoit, réserviste cl. 1901, recrut. de Cambrai, insoumission. Trois mois de prison. — Déf. : Me Valendueq.

Alphonse Dequène, réserviste cl. 1894, recr. d'Avesnes ,insoumission. Trois mois de prison. — Déf. : Me Werquin fils.

Henri Duponi, réserviste cl. 1901, recrut. de Béthune, insoumission. Quatre mois de prison. — Déf. : Me Joye.

Victor Warlouzet, territorial cl. 1892, recr. de Cambrai, insoumission. Trois mois de prison. — Déf. : Me Valendueq.

Edmond Gruson, territorial cl. 1892, recrut. de Lille, insoumission. Un mois de prison. — Déf. : Me Werquin fils.

ROUBAIX

L. P. D. F. — La Ligue de la paroisse St-Martin, donnera sa réunion annuelle dimanche 10 mars, à 3 heures précises, dans la Salle de la Maison des Œuvres, 33, rue du Vieil-Abreuvoir. Elle s'est assuré le concours d'un avocat les plus distingués de la région, et offrira comme partie récréative une attraction qui fera la joie de tous, grands et petits.

La famille tout entière y est invitée.

Pour des Crucifix, adressez-vous à la LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue : Grand choix depuis 1 fr. 50 jusqu'à 20 fr.

Les opérations du Conseil de Révision. — Les opérations ont eu lieu jeudi à Roubaix, pour les jeunes gens du canton Est.

587 jeunes gens y ont pris part, ils sont répartis comme suit : 19 ajournés de la classe 1910 et 518 inscrits de la classe 1911.

3 A l'issue des opérations, il a été procédé à une Revue d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe 1891, y compris ceux des services auxiliaires, à l'exception de ceux qui doivent être appelés en 1912, pour un exercice de garde des voies de communication.

A LA GLANEUSE

BIENFAIT Sc

15 c. 17, Couteur Saint-Martin

Du 1r au 10 Mars

Rabais considérable

Occasions à tous les rayons

Peignoirs, Jupons, Corsages, Confections pour Dames, Ganterie, Corsets, Costumes garçonnets, Chaussures.

« Union des Travailleurs ». — Ce soir vendredi, à 8 heures, réunion de la Commission Administrative. — A 8 heures et demie, répétition partielle des 1er et 2es ténors. — A 9 heures, ensemble.

Les Réunions Electorales de la Fédération Républicaine. — Deux réunions électorales organisées par la Fédération républicaine, ont eu lieu jeudi soir, l'une à l'estaminet Tiberghien, rue St-Joseph, l'autre à l'estaminet Désire Segard rue du Grand-Chemin.

Les orateurs, MM. Dubois et Noyelle, ont fait un exposé éloquent de l'œuvre accomplie depuis dix ans, par la municipalité républicaine, et ont adjuré les électeurs présents, de faire autour d'eux une active propagande en faveur des candidats républicains contre les candidats socialistes.

M. E. Castelain remercie toutes les personnes qui ont témoigné leur pieuse sympathie à la famille pour le décès de Mme Castelain.

Une messe d'obit sera célébrée par le Tiers-Ordre le lundi 4 mars, à 7 heures et un service grégorien sera célébré jusqu'au 23 mars inclus, le matin à 6 heures, en l'église du Sacré-Cœur. 02499

Tribunal de simple police de Roubaix. — Dans son audience de jeudi dernier, M. Mauger, juge de paix, a prononcé les condamnations suivantes :

— Emile Verdeven, Constant Vanguelleck, sont poursuivis pour défaut de plaque à leurs vélos : 1 fr. d'amende. — Gaston Becquart, industriel à Koelhelg, a donné une trop grande vitesse à son automobile, 6 fr. d'amende.

— Pour infraction aux arrêtés municipaux sur la divagation des chiens : 1 fr. d'amende à Camille Vandenbrocke, Jules Duyck, Jules Decroix, Henri Demeyère, Arthur Dierick, Louis Cremers. — Pierre Basselier, cabaretier à Roubaix, a laissé jouer de la musique dans son établissement : 1 fr. d'amende.

— Pour infraction à la police des cabarets, 1 fr. d'amende à Henri Luyck, Albert Callens, Jean Dupire, Henri Vancoppenolle, Julien Lenfant et Henri Scete.

— Pour ivresse, 5 fr. à Jules Lepers, cordonnier ; Camille Oestiandi, Jules Wattremez, Léon Dujardin, Alphonse Destailleurs et J. B. Dejonghe, se sont querellés et battus. Chacun 1 fr. d'amende.

Fraude. — Eugène Morand, 28 ans, marchand des quatre-saisons et Joseph Leroy, 19 ans, qui ont fraudé du café, comparaîtront devant le tribunal correctionnel du 2 mars.

Encore un vol de bicyclette. — M. Louis Ducatteau, 37, rue Pellart, a porté plainte contre un inconnu qui a dérobé dans le couloir de son habitation, une bicyclette de marque anglaise valant 250 francs.

——(o)——

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 090

du 29 février

Naissances. — Marguerite Labeeuw, rue de Jemmapes, cour Soenent, 8. — Alphonse Abeel, avenue Julien-Lagache. — Lucienne Delannoy, rue de Menin, cour Verbeack, 3.

Décès. — J.-B. Wallez, 67 ans, rue de Lannoy, 281. — Elise Lequenne, 19 ans, rue Ste-Elisabeth, cour Labutte, 4.

CRÈME SIMON la plus ancienne (1880), la meilleure de toutes. 0236

CROIX

L'établissement de l'octroi

A CROIX

(de 1826 à 1844)

POUR ET CONTRE CETTE IMPOSITION

La commune de Croix eut de tous temps des difficultés financières ; sa population agricole et ouvrière dut s'imposer souvent des sacrifices pécuniaires pour assurer l'entretien de ses chemins et le fonctionnement des services publics.

En 1826 la ville était autorisée à percevoir des droits d'octroi sur les denrées, afin d'alléger les charges des cultivateurs.

Le 19 septembre de la même année, le Conseil établissait le tarif suivant : Bières fortes, 1 fr. 50 l'hectolitre ; alcool pur, 8 fr. l'hectolitre ; vin, 3 fr. 50 l'hectolitre ; bœufs et vaches, 9 fr. 50 par tête ; porcs, 3 fr.; veaux gras, 1 fr. 90 ; mouton, 1 fr.

L'assemblée propose trois candidats pour remplir les fonctions de receveur d'octroi ; ce sont MM. Pierre Delbecq, receveur municipal, François Delannoy et Jérôme Pluquet, cultivateurs ; elle propose en plus, le 10 juin 1827, le garde-champêtre de la commune, qui toucherait 2 pour cent des recettes ; un second préposé est choisi afin de ne pas distraire l'agent de la force publique de son service surchargé ; celui-là toucherait 5 pour cent des recettes, indépendamment du produit des amendes.

Le Conseil prie M. le Préfet d'être son interprète auprès de Son Excellence le Ministre des Finances pour que la ville soit déchargée des 10 pour cent que le gouvernement prélève sur le produit des octrois.

L'octroi fut appliqué à la date du 1er juillet 1827 ; il rapporta, pour le second semestre de cette année, 356 fr. 10, sur lesquels il fallut prélever 107 fr. 30 que le sieur Rolland, préposé d'octroi, reçut pour son travail.

Mais les débitants, que cette nouvelle imposition touchaient tout particulièrement, protestèrent, et, le 17 octobre 1830, une pétition était déposée sur le bureau du Conseil municipal, qui reconnut facilement qu'il avait fait fausse route, et vota immédiatement la suppression de l'octroi pour le 1er janvier 1831.

Cette délibération ne fut pas approuvée en haut lieu et, comme les recettes augmentaient sensiblement (1281 fr. 75 en 1831) et que les frais de perception n'atteignaient que 210 fr. 15, l'Administration communale n'insista pas et l'octroi continua à fonctionner.

Cinq ans plus tard, en 1835, stimulés par les débitants, sur lesquels retombait cette taxe, les habitants pétitionnèrent à nouveau et adressèrent leurs doléances au Préfet, qui invita le Conseil à se prononcer sur le maintien ou la suppression de l'octroi. — C'est ainsi que le 14 février l'assemblée communale procédait à un vote secret, qui donna 9 voix pour la suppression contre 1 bulletin blanc et 2 abstentions. En conséquence, le Conseil demandait la suppression de l'octroi à partir du 1er janvier 1836.

Le Ministre de l'Intérieur s'opposa à cette suppression par une lettre en date du 22 mars 1835, que M. Delannoy, maire, lut au Conseil le 27 avril suivant.

M. le Ministre déclarait que la suppression de l'octroi entraînerait un déficit de 2390 fr., déficit qui ne pourrait être couvert que par des centimes additionnels, parce que, comparé au principal des contributions foncières et mobilières, montant à 7025 fr., il obligerait à une augmentation de 34 centimes, qui dépasserait de 14 la limite fixée par les instructions ministérielles. Il ajoutait cependant que si le Conseil pouvait rétablir l'équilibre par des économies équivalentes aux 14 centimes additionnels (produisant 983 fr, 50), il examinerait les moyens proposés par la commune pour boucher ce trou.

Le Conseil jugea que toutes les dépenses inscrites au budget étaient de nécessité absolue et que même, vu les circonstances, il fallait songer à les augmenter, et que, d'autre part, la ville ne possédait d'autres ressources que celles des centimes additionnels pour suppléer au déficit que causerait la suppression de l'octroi.

En conséquence, le Conseil revenait sur sa décision du 14 février et imposait, à la date du 1er janvier 1836, en plus des denrées déjà taxées, la petite bière à raison de 1 fr. 50 l'hectolitre et les briques à raison de 1 fr. 50 le mille. — C'est le tarif qui fut appliqué jusqu'en 1844.

Nous donnerons dans un prochain article deux délibérations du Conseil municipal sur la suppression de l'octroi.

G. Fouilloy.

Fondation de la Consultation

DES NOURRISSONS

Pour faire connaître cette institution, une réunion aura lieu dimanche prochain, 3 mars, à 3 heures, même le quart, dans la salle des fêtes, Grand'Place. MM. le docteur Decherf, de la Goutte de Lait de Tourcoing, et le docteur Butruille, de la Protection de l'Enfance de Roubaix, donneront aux parents des conseils sur les soins à donner aux bébés.

« Nous perdons beaucoup trop de petits « enfants, c'est pourquoi chacun à le de- « voir le plus formel de mettre toute sa « bonne volonté au service de cette œuvre « — **Pour la Famille qui veut des enfants « et la France qui attend des hommes.** »

Les Mères et Pères de famille se rendront très nombreux à cette réunion qui sera d'une utilité indiscutable.

Une séance artistique terminera cette agréable réunion.

« Les « Jardiniers » sont priés de se réunir dans la même salle, à deux heures précises, pour entendre une causerie horticole.

Accidents de travail. — Aux Machines agricoles, M. Pierre Compagnon, 40 ans, rue d'Alger, 37, a fait une chute en heurtant un morceau de fer et s'est blessé au côté gauche du thorax. 15 jours de repos; docteur Barroyer.

— Sur les chantiers de l'Exposition, M. Paul Van Egroo, 31 ans, rue Sébastopol, à Roubaix, a été blessé au gros orteil gauche par la chute d'un morceau de fer. 15 jours de repos; docteur Musura.

Exploit d'ivrogne. — Mercredi soir, vers 5 h. 1/2, Félix Debled, 26 ans, demeurant rue Berthelot, entra au café Vandevielle, Grand'Place et s'attaqua au garde Mahieu qui prenait une consommation. Debled avait eu jadis des démêlés avec la police. L'ivresse augmentant sa colère, il bondit sur le garde et le bourra de coups de poing.

M. Mahieu, après une courte lutte, parvint à maîtriser son agresseur qu'il conduisit à la prison.

Debled, revenu à son état normal, a exprimé des regrets. Mis en liberté, il sera néanmoins poursuivi pour ivresse et coups à agent.

Vol de poules. — L'enquête habilement menée par M. le Commissaire de police sur le vol de poules commis ces jours derniers au préjudice de M. Dubois, rue du Progrès, 44, a fait découvrir deux inculpés, Georges Lemaire, 20 ans, demeurant cour Dejonckère, et J.-B. Vanlesberghe, dit le Grand Baptiste, qui tient un estaminet rue de Thionville.

CROIX. — Naissance. — Simonne Rousselle, rue Courbet, 54.

WASQUEHAL

Attendez quelques minutes. — Chaque jour le champ du dernier sommeil est visité par de pieux pèlerins venant prier sur la tombe de leurs morts.

Comme les visites ont surtout lieu vers la fin du jour, l'administration à fait installer une clochette destinée à avertir les visiteurs de l'heure de fermeture du cimetière. Cette mesure est fort utile et dispense le gardien du cimetière de parcourir les allées afin d'avertir les pèlerins attardés.

Or, depuis quelque temps la clochette n'avertit plus qu'il est temps de sortir, mais que l'on est enfermé dans le cimetière. Aussi il arrive assez souvent que des visiteurs, placés à l'extrémité du cimetière n'arrivent pas au moment de fermeture qui suit immédiatement le dernier coup de cloche et se trouvent enfermés derrière la grille.

Ils sont alors obligés d'attendre le passage d'un voyageur et de le prier de les faire délivrer de cette situation peu intéressante.

Que le gardien attende quelques minutes après le dernier coup de cloche pour fermer le cimetière et plus personne ne sera enfermé.

Accidents de travail. — Un ouvrier de l'usine Eycken et Leroy, M. Jules Ostyn, 23 ans, domicilié à Bondues, s'est écrasé le médius de la main droite entre le sol et une lame qu'il maniait. 15 jours de repos; docteur Duriasnel.

— Un jeune ouvrier de l'usine des produits chimiques, M. Désiré Coureaux, 17 ans, rue du Tilleul, à Roubaix, a reçu dans la main droite des paillettes de fer qui ont occasionné un phlegmon. 12 jours de repos; Docteur Butin.

TOURCOING

La R. P. Municipale

LETTRE OUVERTE à M. PIERPONT

Monsieur,

Votre lettre du 24 février contient une critique très vive d'un passage de ma conférence du Brun-Pain.

Permettez-moi de dissiper le malentendu qui résulte de la manière vraiment étrange dont vous avez interprété une lettre du Comité Proportionnaliste.

Vous dites que « que la R. P. sans les radi- « caux, ce n'est plus la R. P., mais une cari- « cature informe de R. P. qui finirait bien « par dégoûter les plus fervents proportion- « nalistes et qui pourrait faire un tort consi- « dérable à la R. P. elle-même ».

Vous ajoutez : « Au parti socialiste, nous « sommes et nous resterons des proportion- « nalistes résolus, parce que la R. P., c'est la « justice électorale ; mais, sous la couver- « ture de la R. P. et malgré les injures men- « songères dont nous avons été parfois l'ob- « jet, nous n'avons jamais été et nous n'ac- « cepterons jamais d'être à la remorque d'un « parti bourgeois ».

Ou ces phrases n'ont aucun sens, ou elles signifient que le Comité Républicain proportionnaliste a proposé aux partis socialiste et républicain socialiste un marché inavouable qui éliminerait les radicaux du Conseil municipal.

Or, rien ne vous autorisait à tirer ces conclusions. Les termes de la lettre du Comité Républicain proportionnaliste sont tellement clairs que votre méprise est inexplicable.

Le 13 janvier, Monsieur Bernard Flipo vous écrivait : « Le refus par le Comité de la soli- « darité républicaine d'entrer en pourparlers « en vue de l'application de la R. P. aux « élections municipales n'implique pas l'im- « possibilité de réaliser cette réforme. *Le pré- « cédent de Reims*, dont le Conseil de Préfec- « ture de la Marne puis le Conseil d'Etat ont « consacré la légalité, le démontre d'une fa- « çon absolue.

« En conséquence, le Comité Républicain « proportionnaliste vous prie de vouloir bien « demander à votre Comité, s'il estime de- « voir, même après le refus de la solidarité « républicaine, réunir les délégués des trois « partis qui acceptent la R. P. municipale, « pour discuter de l'application de la réfor- « me aux élections du mois de mai pro- « chain ».

Cela veut-il dire : Faisons un accord et nous nous partagerons les sièges du Conseil municipal à l'exclusion des Radicaux ? — Non.

Cela veut dire tout simplement : Faisons comme à Reims et malgré le refus du parti droniste, imposons au mois de mai prochain la Représentation Proportionnelle.

A Reims, en 1908, au premier tour, les voix se partagèrent de la façon suivante :

Radicaux socialistes, 8.500 voix ; Progressistes, 4.700 ; Action libérale, 4.200 ; Socialistes, 2.300.

Au deuxième tour, malgré l'opposition acharnée des Radicaux, les Progressistes, les Libéraux et les Socialistes présentèrent une liste de Représentation Proportionnelle et firent élire 16 Radicaux, 8 Progressistes, 8 Libéraux et 4 Socialistes unifiés.

Vous le voyez, il ne s'agissait nullement d'une caricature de Représentation Proportionnelle, puisque tous les partis furent représentés.

Le parti Républicain proportionnaliste vous a proposé de répéter l'expérience de Reims. Celle-ci était facilement réalisable à Tourcoing.

Les trois partis qui ont adhéré à Tourcoing à la R. P. disposeront certainement d'une forte majorité au mois de mai prochain. Malgré l'opposition de la solidarité républicaine, ils pourraient très facilement réaliser la Représentation proportionnelle.

Au second tour, imitant l'exemple de Reims, les socialistes, les républicains socialistes et les républicains proportionnalistes, si notre proposition était acceptée, présenteraient une liste unique comprenant des candidats de tous les partis, *même du parti droniste*. Tous les Tourquennois seraient représentés à l'assemblée communale ; il n'y aurait plus dans notre Ville de parias. C'est donc bien à une œuvre de justice électorale que nous vous demandons de collaborer.

Le parti droniste reste attaché aux pratiques injustes du système majoritaire. Il redoute que des citoyens indépendants et décidés *fermement* à réviser tous les actes de la municipalité sortante entrent à la Mairie.

Il défend qu'on assure par la R. P. la représentation équitable de tous les électeurs.

Au nom du parti socialiste tourquennois, vous inclinez-vous devant cette défense ?

Il faut que vous répondiez.

Le Parti socialiste doit prendre devant les électeurs tourquennois la responsabilité de sa décision.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Docteur VANNEUSVILLE

Paroisse Saint-Christophe. — Au salut ce soir vendredi, le R. P. Desmet, prédicateur de Carême, prêchera le 1er « Incrédulité devant le dogme de la Providence ».

Mesdames les Présidentes des Conférences de St-Christophe et N.-D. des Anges, n'ayant pas eu le temps d'envoyer des convocations, prient les dames de ces deux conférences de vouloir bien assister aux funérailles de Mme Christory - Jacquart, vice-présidente de la conférence de St-Christophe.

Réunion à la maison mortuaire aujourd'hui vendredi, à 9 h. 3/4.

Les Conférences se grouperont derrière le corbillard.

La Passion au Cercle Saint-Joseph. — Le Cercle St-Joseph, qui nous a déjà donné de magnifiques représentations du « Cid » et de l' « Aiglon », va faire représenter le dimanche 10 mars, la « Passion » de N.-S. J.-C.

Le livret est de M. Lucien Cartier, président du théâtre Watteau de Valenciennes. La musique et les chœurs sont de M. Albert Cartier, critique musical, membre de la direction du Conservatoire, président des Orphéonistes Valenciennois.

L'auteur a voulu donner quelque chose d'inédit. Il n'a pas traité son sujet comme on le fait ordinairement. Il semble avoir voulu prouver la divinité de N.-S. et la volonté de l'Homme-Dieu de souffrir et de mourir pour l'humanité.

La « Passion » obtint un grand succès à Valenciennes où elle fut représentée il y a 7 ans. Elle fut redemandée l'an dernier. Le succès fut tel qu'il fallut donner sept représentations successives.

Le Cercle St-Joseph n'a rien négligé pour que la mise en scène soit parfaite. De nouveaux décors feront l'admiration des spectateurs. De nombreuses projections lumineuses augmenteront l'intérêt du spectacle.

Un brillant orchestre interprétera les chœurs.

Les séances auront lieu le dimanche 10 mars, à 4 h. 1/2 et le jeudi 14 mars, à 8 h. du soir.

Dès maintenant on peut se procurer des cachets dans les principales librairies et au Cercle.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0276

Souvenir Africain. — La Mairie fait le communiqué suivant :

« Le Comité du Souvenir Africain a l'intention de faire graver sur un monument qui sera élevé à Dakar, les noms des militaires, marins, commerçants, fonctionnaires, etc., morts en Afrique.

« En conséquence, les familles dont l'un des membres est décédé en Afrique, sont invitées à se présenter, dans les huit jours, à la Mairie, Bureau Militaire, pour fournir les renseignements nécessaires à cet effet ».

Doigt écrasé. — Jeudi matin, vers 9 h., un petit garçon de 5 ans, Romain Verhèle dont les parents habitent rue de Roncq, se rendait avec son petit frère dans la rue du Haze.

En traversant la rue Nationale il fut renversé par la voiture de M. Vaucamps, loueur, rue Nationale. Une des roues lui sectionna le petit doigt de la main droite et lui fit une contusion de l'arcade sourcilière.

Le docteur Debuchy a donné ses soins au blessé.

Arrestation pour vol. — Georges Herrier, 20 ans, peigneur, en logement chez M. Alfred Desmet, rue de la Croix-Rouge 84, volait au préjudice de ce dernier une bague en or d'une valeur de 24 fr. et une tire-lire contenant de 15 à 18 fr. Herrier a été arrêté et sera déféré au Parquet.

——(o)——

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 29 février

Naissances. — Vandesteene Lucienne, rue Belle-Vue, 79. — Holvoet Jules, rue de Gand, cour du Rossignol. — Descamps Hélène, rue Charlée-Wattine, 13. — Houzet Simone, rue Nationale, 123.

Décès. — Delporte Marie, 4 mois, rue de Madagascar, 45. — Florin Solange, 3 mois, rue du Brun-Pain, 295.

UN BON REMÈDE POUR LA GORGE

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des TABLETTES DU DOCTEUR VATEL. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat de 1 fr. 35 adressé à M. BERTHIOT, rue des Lions, 14, à Paris. 0229

HALLUIN

Entrave à la liberté du travail. — Jeudi matin, à 8 h. 1/2, le jeune Hostyn, 14 ans, demeurant au Ham, retournait à son travail après avoir été déjeuner chez lui. Arrivé en face de l'usine Leurent, au Pellegrin, une quinzaine de grévistes le frappèrent à coups de bâton. Achille Ghesquière et Tailleu, de Menin, paraissent avoir été les plus acharnés.

Le garde de chasse de M. Leurent qui avait aperçu la scène, accourut et mit les grévistes en fuite.

Le jeune Hostyn fut soigné à l'usine. Il porte une blessure à la lèvre et de nombreuses contusions sur tout le corps.

La police recherche les agresseurs.

HALLUIN. — du 29 février. — Naissance. — Vanhoutte Raymond, rue St-Denis.

RONCQ

Une médaille méritée. — Le préposé de douane J.-B. Raynal, de la brigade de Roncq, vient de recevoir d'Italie une médaille d'argent pour avoir, en qualité de matelot, à bord du « Danos » participé au sauvetage des victimes de la catastrophe de Sicile et Calabre, le 28 décembre 1908.

M. J.-B. Raynal est déjà titulaire de la médaille du Maroc avec agrafe Casablanca. Nous présentons à M. Raynal nos sincères félicitations.

La Fraude. — Les préposés de douane Degand et Lesage ont arrêté, mercredi dans la soirée, Jean Leblanc, 31 ans, tuilliste à Calais et Gérard Twechuizen, 21 ans, demeurant à Gand, porteurs de 26 kilos de tabac, de provenance étrangère.

Les fraudeurs ont été conduits à Lille, dans la matinée de jeudi.

Arrestation. — La police a arrêté Auguste Rapaye, 24 ans, journalier, pour infraction à un arrêté d'expulsion datant de 1909. La gendarmerie l'a conduit à Lille.

MOUVAUX

Paroisse Saint-Germain. — Les exercices du premier vendredi du mois auront lieu comme les mois précédents.

Le Saint Sacrement sera exposé toute la journée. Le soir, à 8 heures, Salut solennel, amende honorable et Procession de réparation.

MOUVAUX. — Naissances. — Georges Parent, rue Constantin, 14. — Yvonne Vermant, rue Turgot, 100.

Publications de mariages. — François Hétreuse, bonnetier et Adèle Bernard, soigneuse. — Paul Conrad, rattacheur et Rachel Cool, rattacheuse à Tourcoing.

UTILE PRECAUTION

A part les rhumes, toutes les affections des bronches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies, l'influenza, laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme, le catarrhe, l'emphysème. On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris. 0229

LILLE

Conférence du P. Ch. Jubaru

A SAINT-ÉTIENNE, A LILLE

Aujourd'hui vendredi 1er mars, troisième conférence :

Premier dogme et mystère fondamental : la fécondité du néant. — L'évolution créatrice — Le moins donne le plus

Nos lecteurs trouveront à la 6e page de notre édition à huit pages, le compte-rendu de la conférence de mercredi dernier : La superstition de la Science.

VALENCIENNES

Le crime du faubourg de Lille

Le permis d'inhumer de la malheureuse victime de dimanche soir ayant été délivré par le Parquet, les obsèques de M. Victor Douez ont eu lieu jeudi, à 3 heures un quart, en l'église Sainte-Croix. Le deuil était conduit par le fils et les frères du défunt.

Une foule nombreuse, malgré le mauvais temps suivait le char funèbre.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Saint-Roch.

Temps probable. — En France, des pluies sont probables dans le Nord et l'Ouest avec temps doux.

Dépêches de la Nuit

CHEZ LES INSTITUTEURS

Amiens. — Les groupes d'instituteurs et la Fédération de la Somme réunis jeudi après-midi en assemblée générale, ont, à propos de la pénalité infligée à l'instituteur Léger, adopté un ordre du jour tendant à obtenir par les moyens légaux les garanties réclamées par les instituteurs.

Le tour de France automobile

(1er au 20 mars)

LA PREMIÈRE ÉTAPE

Ce matin a eu lieu le départ du Tour de France automobile.

Cette épreuve, réservée aux voiturettes et voitures légères de tourisme, s'annonce intéressante.

Les concurrents ont à couvrir 4.000 kilomètres, sans qu'il leur soit possible d'effectuer d'autres réparations, que celles que le touriste peut faire lui-même.

Les expositions

Dans certaines villes, les voitures seront exposées. Les chauffeurs des régions traversées pourront ainsi se rendre un compte exact de l'état des véhicules.

La première étape

L'étape d'aujourd'hui : Paris-Vitry-le-François-Nancy, comporte 317 kilomètres.

Les concurrents doivent s'arrêter à Vitry-le-François et garer leurs voitures dans le parc fermé pendant 30 minutes.

L'arrivée réelle à Nancy se fera au parc fermé.

Le départ

Le départ pour Nancy a été donné à 6 heures, pour les voiturettes, à partir de 7 heures pour les voitures.

Le crime de la rue Ordener

M. Gilbert, juge d'instruction, a procédé jeudi, à la sûreté, à l'interrogatoire des deux individus De Boué et Dieudonné, arrêtés mercredi soir.

Au parquet on étudie le moyen de joindre l'affaire de la rue du Havre à celle de la rue Ordener et de charger M. Bouchard de l'instruction.

PLAIES VARIQUEUSES

Il est prouvé par des milliers de guérisons obtenues, que l'Eau Précieuse Depenelet, est le seul et véritable remède contre les Plaies Variqueuses, Varices, Ulcères, Maux de Jambes, et toutes les Maladies de la Peau.

Lisez ce qui suit et vous serez édifiés sur ce véritable remède :

Depuis 18 mois ma triste situation m'a obligé d'employer bien des spécialités et je dois à la vérité de confesser que l'*Eau Précieuse* seule a pu calmer les souffrances intolérables causées par l'*Ulcère* variqueux dont je suis atteint.

Maintenant que j'ai trouvé le véritable remède, je ne doute plus de ma guérison.

Abbé VERZAUX, à Avenay (Marne).

Exigez surtout la véritable Eau Précieuse Depenelet, refusez énergiquement tous les produits similaires. Prix du flacon 3 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Demandez brochure illustrée gratuite au dépôt général Pharmacie Depenelet, 47, rue du Bac, Rouen. 0245-1

Une grève à l'orchestre

Bruxelles. — 78 musiciens du théâtre de la Monnaie, réclamant une augmentation de salaire, ont envoyé leur démission à la direction.

La grève du charbon EN ANGLETERRE

UN MILLION DE GRÉVISTES

Londres. — Plusieurs patrons des houillères ont déjà quitté Londres pour rentrer chez eux. La majorité des patrons part ce soir. Le calme est complet dans tous les districts miniers.

Jeudi soir on évaluait à 902.000 le nombre des grévistes. Depuis 95.000 ouvriers ont quitté les puits de la vallée de Rondda et du Monmouthshire. Plus de 100.000 les quitteront à minuit, ce qui porte à plus d'un million le nombre des grévistes.

LE COUT DE LA GRÈVE

Londres. — La grève affecte immédiatement et directement 225.000 employés et un capital représentant en placement 9 milliards 60 millions, 777.900 francs.

La grève met dans beaucoup de milieux la désorganisation morale autant que matérielle.

LE SABOTAGE

On signale déjà des actes de sabotage. A Walbottle un train de charbon qui avançait lentement a déraillé à l'entrée d'une aiguille qui avait été faussée.

Les grévistes se défendent de vouloir recourir à la violence.

DE QUE DISENT LES MINEURS

Voici l'impression des chefs mineurs en présence des déclarations faites la nuit dernière par le Gouvernement : « Nous sommes vainqueurs ! Le Gouvernement reconnaît le principe du salaire minimum ; il ne peut pas encore l'imposer, mais tôt ou tard, peu importe, il faudra bien que les patrons le fassent et nous obtiendrons satisfaction sur toutes nos revendications. »

On annonce pour aujourd'hui une nouvelle réunion, M. Asquith et ses collègues du Gouvernement auraient fait au Comité consultatif, certaines propositions nouvelles.

LA SITUATION S'AMÉLIORE

Londres. — La situation semble s'améliorer. On serait sur le point d'aboutir à un accord : les patrons accepteraient le salaire minimum, mais les mineurs donneraient des garanties sur le minimum d'extraction.

On annonce de source officielle que les patrons du Northumberland acceptent en principe d'accorder un minimum de salaire.

Les Mineurs de Silésie

Berlin. — Les dernières nouvelles assurent que dans leur assemblée générale les mineurs ont refusé de voter la grève, bien que les patrons aient repoussé l'augmentation de salaires demandée.

LA REPUBLIQUE CHINOISE

ON SE BAT A PÉKIN

Pékin, 29 février, 8 h. 45 du soir. — A 8 heures du soir quelques centaines de soldats de Youan-Shi-Kai se sont révoltés. Ils ont démoli et incendié plusieurs maisons.

La fusillade est générale.

Les rues sont désertées par les habitants.

NOUVEAUX DÉTAILS

Pékin. — Les émeutiers étaient au nombre d'environ 2.000. Les officiers ont essayé vainement de les ramener au calme.

On ne se bat plus à l'intérieur de la ville, mais on entend de nombreux coups de fusil au delà de la porte de Tchienmen.

Dans le voisinage des légations, les soldats déclarent que, n'ayant pas reçu leur solde, ils ont été obligés de se livrer au pillage.

Plusieurs centaines de magasins ont été mis à sac.

On espère que l'ordre sera complètement rétabli vers le milieu de la nuit.

PETITES DEPECHES

Montauban. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un sixième décès s'est produit à l'hôpital militaire parmi les soldats atteints de la rougeole.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 29 FEVRIER 1912

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES	Ouvert.	Clot.
Rente 3 %, 2e série	— —	87 —
Bruxelles 1902, 2,50 %	94 75	95 25
Bruxelles 1905, 2 % lib.	— —	80 —
Anvers 1887, 2,50 %	88 —	88 75
Anvers 1903, 2 %	— —	81 50
Gand, 2 %	71 75	71 25
Liège 1860, 3 %	— —	132 25
Liège 1897, 2 %	72 —	72 25
Liège 1905, 2 %	— —	77 25
Congo loti 1888	— —	82 25
CHARBONNAGES		
Abhloz et Bon F.	— —	— —
Amercœur (mars 10)	— —	2115 —
Anderlues (30 septemb. 10)	610 —	622 —
Bernissart (1er avril 10)	567 50	552 50
Bois d'Avroy (4 avril 10)	830 —	820 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	— —	80 50
B.-E. Lambusart (2 nov. 10)	— —	— —
Borinage Central (2 nov. 09)	— —	— —
Charbon. belge (15 avril 09)	— —	426 —
Chevalière à Dour (2mai 10)	— —	940 —
Cie Furstemberg p.,1er mai 10	— —	205 —
Cie Furstemberg n.,1er mai 09	— —	105 —
Concorde (1er mai 10)	— —	— —
Couchant du Flénu, 1er av. 09	— —	— —
Courcelles Nord (1er mai 10)	2000 —	1990 —
Espérance B.-F. (2 août 10)	650 —	645 —
Fontaine Lévêque (2 mai 10)	3350 —	3352 —
Gouffre (14 avril 1910)	— —	1725 —
Grand-Buisson (3 janv. 1911)	— —	— —
G. Machine à Dour (31 d. 08)	— —	2751 —
G. Mambourg (15 mars 09)	— —	310 —
Ham-sur-Sambre (1er juin 10)	— —	— —
Hazard (2 mai 1910)	— —	— —
Horloz (3 octobre 1909)	— —	— —
Hornu et Wasmes (31mars10)	— —	8700 —
H. Unies de Charl. (2 n. 09)	— —	— —
Kessales (31 mars 1910)	— —	1825 —
La Haye (31 octobre